

EAU DU PAYS DE FOUGERES

Parc d'activités de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière
35133 LA SELLE EN LUITRE

Tél. : 02.23.51.00.14 - mail : accueil@eau-pf.bzh

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID : 035-253502603-20230301-2023_12-DE

Comité Syndical du 1^{er} mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle du rez-de-chaussée de Fougères Agglomération, sous la présidence de Monsieur BOIVENT Joseph, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 23 février 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres : votants ↵ 19

présents ↵ 19 procuration ↵

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION	BOIVENT Joseph	X	BERHAULT Pierre	
	BRARD Jean-Claude	X	BOISMARTEL Jean-Bernard	
	BRIDIER Arnaud		BOUDET Serge	
	COUASNON Hubert	X	BOURCIER Jean-Christophe	
	ERARD Joseph	X	BRARD Michel	
	FORET Alain	X	BUFFET Roger	
	GILLES Christophe	X	DEMAZEL Noël	
	GOUPIL Jean-Paul	X	ESNAULT Franck	
	GUILLARD Hervé	X	HUE Anthony	
	LAFAYE Elsa		PERRIN Anne	
	LEFEUVRE Diana	X	POMMEREUL Monique	
	PARLOT Cécile	X	RAULT Patricia	
RABAUD Alexis		TALIGOT Denis		
Syndicat des eaux d'ANTRAIN	AVRIL Henri	X	GORE Laurent	
	BOULMER Jean-Claude	X	SAVINEL Fanny	
	CHAPDELAINE Rémi	X		
Syndicat des eaux du COGLAIS	DE MONCUIT Jacques	X	BRARD Hervé	
	GEFFRAY Christian	X	GONNET Albert	
	GOUDAL Patrice	X	NOËL Jean-Claude	
	LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle		PRIOUL Joëlle	
	SOURDIN Pierre	X	VALTAIS Didier	X
Syndicat des eaux de la VALLEE DU COUESNON	BATTAIS Loïc	X	RAULT Henri	

Assistaient également à la séance :

Mmes MISERIAUX Jessica et PIRON Christine, SEPF
Mme RETO Amandine, SGC excusée
M. ISAMBERT Christian, SMG35 excusé

Secrétaire de séance :

M. GEFFRAY Christian

**N°2023.12 : RETABLISSEMENT CONTINUTE ECOLOGIQUE AU PONT JUHEL – APPROBATION
DU PROJET – LANCEMENT CONSULTATION – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Syndicat exploite la prise d'eau du Pont Juhel pour la production d'eau potable. Cette dernière est située sur L'Airon à Landivy. Elle est positionnée en amont du moulin du Pont Juhel dont les ouvrages hydrauliques permettent de maintenir une ligne d'eau compatible avec le prélèvement d'eau brute.

Or, ces ouvrages hydrauliques appartiennent au moulin puisqu'ils sont liés à l'activité de ce dernier, mais contribuent également au fonctionnement de la prise d'eau sur l'Airon pour la production d'eau potable.

L'Airon est un cours d'eau classé en listes 1 & 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement de la confluence avec le ruisseau des Français à la confluence avec la Sélune. Ce classement implique l'obligation d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs. C'est pourquoi, une étude a été confiée au bureau d'études ICEMA pour réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique.

Après un état des lieux et une vérification de la réglementation en vigueur, il s'avère nécessaire de réaliser une passe à poissons pour la continuité piscicoles au niveau du déversoir du moulin et d'effectuer une manœuvre régulière des vannes pour assurer la continuité sédimentaire. Or, ces manœuvres feront baisser le niveau d'eau dans la rivière, mettant ainsi en péril la prise d'eau pour la production d'eau potable.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De compléter l'étude projet sur la prise d'eau du Pont Juhel avec le bureau d'études ICEMA afin d'affiner la phase « travaux » ;
- De lancer la consultation pour l'exécution des travaux correspondants ;
- De solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées pour ce projet dont le montant est estimé à 350 000 € HT ;
- D'autoriser le Président, ou le Vice-président délégué, à signer tout document nécessaire au dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



J. Boivent
Joseph BOIVENT